

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JONAGE

du 20 mars 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : **29**
Présents : **18**
Votants : **26**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi vingt mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Lucien BARGE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **mercredi 13 mars 2024**.

PRÉSENTS :

M. Lucien BARGE - M. Sébastien MELLET - Mme Rachelle PASEK - M. Thomas MOUYON
Mme Véronique DI PIETRO - Mme Martine CHALESSIN - M. François NASARRE
M. Éric RAMOS - M. Daniel MESTRE - Mme Véronique TRETIAKOFF - Mme Grazyna ALEXIS
M. Jean-Marc GROSSET - M. Walter PIRES - M. Éric LUDOLPH - M. Damien PERRIN
Mme Laurie MARCET - M. Jacques BARTIER - Mme Isabelle BARRET

ABSENTS :

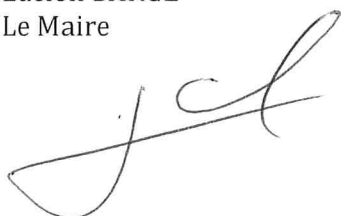
- Mme Emmanuelle CAPUANO
- Mme Lysiane MANGIN
- Mme Aurélie CIMINO

- | | | |
|---------------------------|---|-----------------------------|
| - M. Serge GERBAUT | : | pouvoir à François NASARRE |
| - Mme Virginie ANTOLINOS | : | pouvoir à Rachelle PASEK |
| - M. Luc LAURENT | : | pouvoir à Eric RAMOS |
| - Mme Patricia ALVADO | : | pouvoir à Lucien BARGE |
| - Mme Marie TRAMONI | : | pouvoir à Martine CHALESSIN |
| - M. Jean Marc BOURBOTTE | : | pouvoir à Sébastien MELLET |
| - M. Laurent CHERVIER | : | pouvoir à Isabelle BARRET |
| - Mme Céline DESHORMIERES | : | pouvoir à Jacques BARTIER |

SECRÉTAIRE : M. François NASARRE

Ce procès-verbal n'a reçu aucun commentaire.

Lucien BARGE
Le Maire



François NASARRE
Secrétaire



1. Débat d'orientations budgétaire 2024 :

Le Directeur général des services présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'orientations budgétaires, qui a été également exposé lors de la commission générale du 12 mars et envoyé en amont de la séance à l'ensemble des membres du Conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires à l'appui du rapport d'orientations budgétaires présenté.

2. Approbation du programme d'actions PENAP 2024-2028 :

Le programme d'actions PENAP de la Métropole réalisé sur la période de 2019 à 2023 a été mis en œuvre à travers 8 appels à projets portant sur l'ensemble de ces orientations et sur les 6 secteurs PENAP approuvés sur le territoire métropolitain, dont ont pu bénéficier aussi bien des exploitations agricoles pour des projets individuels ou collectifs, que des collectivités ou associations du territoire.

Au total, la Métropole a attribué plus d'1,8 millions d'euros de subventions d'investissement pour une centaine de projets bénéficiant à une soixantaine de porteurs de projet, dont 37 exploitations agricoles, 12 collectivités et 9 associations ou autres acteurs locaux.

Sur la commune de JONAGE, 2 projets ont été soutenus pour 29 122 € sur cette période :

- En 2019, subvention de 24 000 € pour l'aménagement d'une salle d'accueil de groupes scolaires dans la ferme pédagogique de Mme ACHARD (dans le Grand Parc) ;
- En 2023, subvention de 5 122€ pour la plantation d'arbres isolés afin d'offrir de l'ombre aux chevaux (GAEC Lager rue des biesses).

Ce programme d'actions étant arrivé à échéance, la Métropole de Lyon propose un nouveau programme pour la période 2024-2028, élaboré après un temps de diagnostic et de consultation des acteurs agricoles et des collectivités. Les cinq orientations retenues sont les suivantes :

- 1** : Garantir la destination agricole ou naturelle des terres en PENAP et faciliter leur accès aux agriculteurs
- 2** : Préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques des espaces naturels et agricoles et leur capacité d'adaptation au changement climatique
- 3** : Soutenir le développement individuel et collectif des exploitations agricoles pour assurer leur viabilité et maintien
- 4** : Favoriser l'accès des exploitations agricoles aux débouchés locaux et la pérennisation des circuits de proximité
- 5** : Valoriser l'agriculture et assurer des conditions sereines et pérennes d'exercice en milieu périurbain

La Métropole propose également une évolution de la dénomination des 6 secteurs du périmètre PENAP approuvé sur le territoire métropolitain en 2014, en cohérence avec les dénominations territoriales existantes et reconnues par la profession agricole :

Nom des PENAP 2014	Nouvelle dénomination
Vallons de l'Ouest	Vallons de l'Ouest
Plateaux du Sud-Ouest	Lônes et côteaux du Rhône
Monts d'Or	Plaine et Monts d'Or
Franc lyonnais	Franc lyonnais
Plaine de l'est lyonnais	Les Plaines de l'est lyonnais
Val d'Ozon	Grandes Terres et Sud-Est Lyonnais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2024-2028 lié aux Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains.

3. Avis sur l'arrêt de projet relatif à la modification n°4 du PLU-H :

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) a été approuvé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n°2019-3507 du 13 Mai 2019.

Par délibération n° 2023-1659 du 27 Mars 2023, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé :

- l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLU-H ;
- la décision de procéder à l'actualisation de l'évaluation environnementale ;
- les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable définies en application de l'article L 103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 24 Avril au 4 Juin 2023 inclus. Par délibération n° 2023-1884 du 25 Septembre 2023, le Conseil de la Métropole de Lyon a arrêté le bilan de la concertation.

La Métropole de Lyon a transmis à la commune le projet de dossier de modification destiné aux communes et aux personnes publiques associées pour l'éventuelle expression de leur avis.

Sur la commune de Jonage, trois points ont été inscrits au projet de modification n°4 :

- inscription de linéaires toutes activités de part et d'autre du boulevard Louis Pradel, depuis la place du Général de Gaulle jusqu'à la rue de Verdun, et augmentation du plafond de polarité commerciale à 300 m² par unité de commerce (point 99) ;
- modification de zonage (Uri2b en UCe4a) pour harmoniser les règles d'urbanisme applicables dans la descente du boulevard Louis Pradel (point 127);
- inscription de linéaires toutes activités devant les locaux du fleuriste, du cuisiniste et du restaurant Le Nazionale pour garantir l'activité commerciale et économique de ces locaux (point 128).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de modification, en formulant néanmoins des réserves sur les points suivants, déjà évoqués lors des procédures précédentes :

- **Règlement de zone URi2 : la commune réitère sa demande d'assouplissement des règles de retrait par rapport aux zones agricoles (zones A) et naturelles (zones N). Ces règles sont trop contraignantes, notamment pour l'implantation de constructions annexes (piscines, abri de jardin...). De plus dans les secteurs déjà bâtis il est difficile de justifier à un administré l'inconstructibilité sur une bande de 10 mètres alors que la majorité des propriétés voisines ont des constructions en limite de zone ou dans cette bande.**

- **Règlement de zone URi2 : la commune réaffirme son souhait d'évolution des règles de retrait par rapport aux limites séparatives, notamment pour les constructions annexes (type abri de jardin). Un assouplissement des règles a été approuvé dans le cadre de la modification n°3 du PLU-H, mais seules les constructions d'une emprise au sol inférieures à 8 m² peuvent en bénéficier. La commune réitère donc sa demande d'un assouplissement plus conséquent de la règle afin de permettre des implantations plus fonctionnelles et moins contraignantes pour les annexes dans cette zone à dominante pavillonnaire.**

4. Demande de subvention Fonds vert 2024 - rénovation des sites scolaires :

Pour rappel, l'objectif principal de ce projet est de rénover l'ensemble des groupes scolaires de la commune, avec comme objectif pour l'ensemble des bâtiments concernés :

- de réduire de plus de 50% la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.
- d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble du corps enseignants, des écoliers et du personnel.
- de répondre aux exigences du décret tertiaire au-delà de 2040.
- La volonté de la commune de poursuivre les actions environnementales engagées depuis des années.

Le conseil municipal en date du 31 mai 2022 a voté une délibération n°28-2022 concernant la rénovation des sites scolaires et petite enfance sur plusieurs années. L'objectif est de réduire de 50 % la consommation d'énergie d'ici 2035.

Une première phase de travaux, en cours, concerne le groupe scolaire P. Claudel.

Afin d'enclencher la 2^{ème} phase des travaux (école J. Fontanet), la commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre du Fonds vert.

Dans ce contexte, le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Montant HT de l'opération	Subventions sollicitées ou acquises	Taux d'intervention de l'opération
DETR	511 656 €		
DSIL (subvention sollicitée)		97 215 €	19,00 %
Fonds européens			
Fonds Vert		260 945 €	51,00 %
Conseil départemental			
Conseil régional			
Autres (à préciser) Métropole de Lyon		51 166 €	10,00 %
Total Subventions		409 325 €	80,00 %
Autofinancement Commune		102 331 €	20,00 %
Coût HT		511 656 €	100,00 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la mise en œuvre et le plan de financement prévisionnel du projet et demande une subvention au titre du Fonds Vert 2024.